

ENSEMBLE,
**ACCÉLÉRONS L'INNOVATION
AU BÉNÉFICE DES PATIENTS**

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

BULLETIN DE SOUTIEN MEC000

À renvoyer dans l'enveloppe-réponse jointe, sans affranchir. Merci.

OUI, je soutiens les innovations contre le cancer menées par les équipes de Gustave Roussy.

Je souhaite soutenir toutes les innovations portées par Gustave Roussy. DON

Je souhaite affecter mon soutien à la radiologie interventionnelle. F0186

Je souhaite affecter mon soutien à la chirurgie robotique. F0185

Je vous fais un don de : €

Je joins mon don par chèque à l'ordre de **Gustave Roussy**

Mon téléphone (facultatif) :

Je souhaite recevoir des informations par e-mail.

Mon e-mail : @

GUSTAVE ROUSSY

114 rue Édouard Vaillant - 94805 Villejuif Cedex - France
Francine Trocmé : 01 42 11 65 62 - francine.trocme@gustaveroussy.fr
www.gustaveroussy.fr

ENSEMBLE, ACCÉLÉRONS L'INNOVATION AU BÉNÉFICE DES PATIENTS

IMPÔT SUR LE REVENU

66% du montant de votre don sont déductibles de votre **impôt sur le revenu**, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. L'excédent éventuel peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Exemple pour réduire votre impôt sur le revenu :

Montant de votre don	Déduction de votre impôt sur le revenu (66%)	Coût réel de votre don
1 000 €	660 €	340 €
2 000 €	1 320 €	680 €
3 000 €	1 980 €	1 020 €

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

75% du montant de votre don sont déductibles de votre **impôt sur la fortune immobilière**, dans la limite de 50 000 €.

Exemple pour réduire votre IFI à 0 euro :

Montant de votre IFI	Montant de votre don	Déduction de votre IFI (75%)	Montant de votre IFI après votre don	Coût réel de votre don
1 500 €	2 000 €	1 500 €	0 €	500 €
7 500 €	10 000 €	7 500 €	0 €	2 500 €
49 500 €	66 000 €	49 500 €	0 €	16 500 €

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

60% du montant de votre don sont déductibles de votre **impôt sur les sociétés**, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes. L'excédent éventuel peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Votre reçu fiscal vous sera envoyé dans les meilleurs délais



Depuis 2009, Gustave Roussy et sa Fondation bénéficient de l'agrément « Don en confiance » délivré par le Comité de la Charte. Cet agrément atteste de la transparence des procédures de collecte et de la bonne gestion des dons.